

Objet : *RS - Convention d'occupation avec Cristal Habitat pour l'installation d'une station radio du service de communication électronique relatif à l'internet des objets*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 101-24

objet **RS - Convention d'occupation avec Cristal Habitat pour l'installation d'une station radio du service de communication électronique relatif à l'internet des objets**

Thierry Repentin en l'absence de Alain Caraco, vice-président chargé des coopérations métropolitaines de mobilité et du développement du numérique, expose que pour favoriser l'émergence et le développement d'initiatives sur son territoire, en lien avec l'internet des objets et dans un objectif d'intérêt général, Grand Chambéry déploie un service de communication électronique.

Le service s'appuie sur un maillage radio du territoire, matérialisé par des stations radios, préférentiellement installées sur les points hauts des bâtiments communautaires et municipaux.

Il est proposé d'utiliser un site mis à disposition par Cristal Habitat (haut d'un immeuble situé rue du Mâconnais à Chambéry) pour permettre à Grand Chambéry d'implanter des équipements techniques liés à l'exploitation du réseau relatif à l'internet des objets.

Il convient donc de conclure une convention entre Grand Chambéry et Cristal Habitat, définissant les modalités et conditions de mise à disposition du site, pour une durée d'un an renouvelable tacitement.

La redevance due par Grand Chambéry est de 750 € par an.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention d'occupation entre Cristal Habitat et Grand Chambéry pour l'exploitation de son réseau privé relatif à l'internet des objets,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention d'occupation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **101-24**

Objet de l'acte :	RS - Convention d'occupation avec Cristal Habitat pour l'installation d'une station radio du service de communication électronique relatif à l'internet des objets
Classification Préfecture :	2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	convention internet des objets

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31397H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31397H1

Date de transmission en Préfecture :	04 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	04 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	mercredi 05 juin 2024